

AVIS N° 21

DU COMITE DES INDICES BOURSIERS

Le Comité des Indices Boursiers a décidé lors de sa réunion du 27 juin 2013 :

1- De mettre à jour l'échantillon qui compose l'indice TUNINDEX et les indices sectoriels comme suit :

➤ à partir du 1^{er} juillet 2013,

- la société **AE TECH** intègre l'indice TUNINDEX et les indices sectoriels « 9000 – Technologie » et « 9500 – Technologie » avec les caractéristiques suivantes :

NOMBRE DE TITRES ADMIS	FLOTTANT	FACTEUR DE PLAFONNEMENT DANS L'INDICE TUNINDEX
2 223 334	30%	1

- la société **NEW BODY LINE** intègre l'indice TUNINDEX et les indices sectoriels « 3000 - Biens de Consommation » et « 3700 - Produits Ménagers et de Soins Personnel » avec les caractéristiques suivantes :

NOMBRE DE TITRES ADMIS	FLOTTANT	FACTEUR DE PLAFONNEMENT DANS L'INDICE TUNINDEX
3 780 000	50%	1

- la société **ONE TECH HOLDING** intègre l'indice TUNINDEX et les indices sectoriels « 2000 – Industries » et « 2700 - Biens et Services Industriels » avec les caractéristiques suivantes :

NOMBRE DE TITRES ADMIS	FLOTTANT	FACTEUR DE PLAFONNEMENT DANS L'INDICE TUNINDEX
53 600 000	30%	1

- A partir du **11 juillet 2013**, la société **SYPHAX AIRLINES** intègre l'indice TUNINDEX et les indices sectoriels « 5000 - Services aux Consommateurs » et « 5700 - Voyages et Loisirs » avec les caractéristiques suivantes :

NOMBRE DE TITRES ADMIS	FLOTTANT	FACTEUR DE PLAFONNEMENT DANS L'INDICE TUNINDEX
5 500 000	50%	1

- A partir du **24 juillet 2013**, la société **EURO-CYCLES** intègre l'indice TUNINDEX et les indices sectoriels « 3000 – Biens de Consommation » et « 3700 - Produits Ménagers et de Soins Personnel » avec les caractéristiques suivantes :

NOMBRE DE TITRES ADMIS	FLOTTANT	FACTEUR DE PLAFONNEMENT DANS L'INDICE TUNINDEX
5 400 000	40%	1

- la société **HANNIBAL LEASE** intègre, **un mois après le démarrage des négociations**, l'indice TUNINDEX et les indices sectoriels « 8000 - Sociétés Financières » et « 8700 - Services financiers » avec les caractéristiques suivantes :

NOMBRE DE TITRES ADMIS	FLOTTANT	FACTEUR DE PLAFONNEMENT DANS L'INDICE TUNINDEX
5 740 000	40%	1

- 2- De mettre à jour, à partir du **1^{er} juillet 2013**, l'échantillon qui compose l'indice TUNINDEX20 comme suit :

- **SOTUVER** quitte l'indice et
- **SERVICOM** intègre l'indice avec les caractéristiques ci-après :

NOMBRE DE TITRES ADMIS	FLOTTANT	FACTEUR DE PLAFONNEMENT
2 358 000	50%	1

Ainsi, l'échantillon de l'indice pour le 3^{ème} trimestre est composé des valeurs suivantes :

N°	VALEUR
1	ADWYA
2	AMEN BANK
3	ARTES
4	ATB
5	ATTIJARI BANK
6	BH
7	BNA
8	BT
9	CARTHAGE CEMENT
10	ENNAKL AUTOMOBILES
11	MAGASIN GENERAL
12	MONOPRIX
13	POULINA GP HOLDING
14	SERVICOM
15	SFBT
16	SOMOCER
17	STAR
18	TPR
19	TUNISIE LEASING
20	UIB

Il est rappelé que la composition des indices TUNINDEXprice20 et TNVWAP20 est la même que celle de l'indice TUNINDEX20.